

Exercice 2002 - Budget Annexe des Forêts - Affectation des résultats de l'exercice 2001

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : La Ville de Besançon applique la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14 depuis le 1^{er} janvier 1996.

Cette instruction stipule notamment que :

- le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci,

- les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du Compte Administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2001 du Budget annexe des Forêts sont les suivants :

*** Section d'investissement**

Solde des réalisations 2001	+ 169 872,30 F	(+ 25 896,87 €)
Solde des restes à réaliser	- 294 824,00 F	(- 44 945,49 €)

Le programme d'investissement 2001 fait apparaître au 31/12/2001 un besoin d'auto-financement de 124 951,70 F (19 048,62 €) qui sera couvert par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2001.

*** Section de fonctionnement**

- Résultat de fonctionnement de l'exercice 2000	0,00 F	
- Résultat de fonctionnement de l'exercice 2001	+ 124 950,70 F	(+ 19 048,61 €)
	+124 950,70 F	(+ 19 048,61 €)

Le Conseil Municipal est invité à affecter par décisions modificatives au budget de l'exercice courant du service Forêts, l'excédent de fonctionnement mentionné ci-dessus à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2001.

Cette opération se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 19 048,61 € au chapitre 911/1068 et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement inscrit au chapitre 002.

BUDGET FORETS**Résultat d'exécution du budget 2001**

FORETS	Résultat à la clôture de l'exercice 2000 (1)	Part affectée à l'investissement 2001 (2)	Résultat de l'exercice 2001 (3)	Résultat de clôture 2001
Investissement	782 791,64		612 919,34	1 395 710,98 (1)+(3)
Exploitation	0,00	0,00	124 950,70	124 950,70 (1)-(2)+(3)
TOTAL	782 791,64	0,00	737 870,04	1 520 661,68

BUDGET FORETS

Résultat de l'exercice 2001

FORETS	Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	A	5 928 533,00	7 362 011,00
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	5 081 754,27	6 405 722,86
Réduction de titres	C	330,00	4 153,68
Recettes nettes	D = B - C	5 081 424,27	6 401 569,18
Restes à réaliser	E	107 822,00	107 822,00
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	F	5 106 756,00	7 714 407,00
Engagements	G	4 964 198,53	7 299 908,78
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	4 964 198,53	6 897 262,78
Annulation de mandats	I	0,00	7 724,96
Dépenses nettes	J = H - I	4 956 473,57	6 889 537,82
Dépenses engagées non mandatées	K = G - H	402 646,00	402 646,00
Résultat de l'exercice		124 950,70	124 950,70
Excédent	D - J		612 919,34
Déficit	J - D		294 824,00
Restes à réaliser			
Excédent	E - K		294 824,00
Déficit	K - E		

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2002.